

ENTENTE DE SERVICES

CONTRAT POUR LA RÉDACTION D'ARTICLES DE BLOG OU PAGES DE CONTENU

ATTENDU QU'AnuGo offre notamment ses services pour la rédaction d'articles de blog ou pages de contenu;

ATTENDU QUE le Client désire retenir les services d'AnuGo pour la rédaction d'articles de blog ou pages de contenu;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

TRAVAUX À EXÉCUTER

2. AnuGo Média s'engage à rédiger des pages de contenus additionnelles, ce qui inclut :
 - La rédaction de 6 ou 12 pages de contenu additionnelles (articles de blog, pages de ville, ou pages de services) selon le choix sélectionné par le Client au moment de la souscription;
 - Le choix des sujets des articles ;
 - La publication des articles sur votre nouveau site web ;
 - L'optimisation des articles pour le référencement naturel ;
 - L'ajout d'images libres de droit ;
 - Révision possible sur demande.

PRIX DU CONTRAT

3. Le prix du présent contrat est payable selon les modalités choisies par le client :
 - Option 1 - 6 articles : 360\$CAD + taxes par mois pendant 6 mois;
 - Option 2 - 12 articles : 324\$CAD + taxes par mois pendant 12 mois;
4. Les montants détaillés au paragraphe 3 du présent contrat sont payables par carte de crédit ou de débit préautorisée.

DÉCHÉANCE DU BÉNÉFICE DU TERME

5. Le Client perdra le bénéfice du terme s'il fait défaut de respecter l'une des modalités de paiement prévues au présent contrat. En d'autres termes, le Client devra payer à AnuGo la totalité du solde dû, et ce, sans autre avis ni délai s'il omet ou néglige d'effectuer l'un des paiements mentionnés au paragraphe 3 du présent contrat.

RÉSILIATION

6. Le Client renonce à l'article 2125 du *Code civil du Québec* et par conséquent, ne peut unilatéralement résilier le contrat sans payer à AnuGo la totalité du prix du présent contrat, soit : 2160.00\$CAD plus taxes (option 1) ou 3888\$CAD plus taxes (option 2).

7. AnuGo peut résilier le présent contrat si le Client fait défaut de respecter l'une des modalités de paiements prévues au présent contrat.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

8. Sur demande du Client, AnuGo peut présenter des statistiques eu égard à la consultation des pages de blog ou de contenu afin de mesurer les retombées de celui-ci, sans pour autant s'engager à quelconque résultat. En d'autres termes, AnuGo ne fait aucune représentation particulière quand à l'impact positif ou la plus-value que pourrait avoir la création de pages de blog ou de contenu pour le Client.

9. AnuGo se décharge également de toute responsabilité quant au contenu des pages de blog ou de contenu qui doit lui être fourni par le Client.

OBLIGATIONS DU CLIENT

10. Le Client s'engage à collaborer avec AnuGo à chaque étape du processus de création des pages de blog ou de contenu dont notamment pour la transmission, à l'intérieur des délais qui auront été convenus, de tous les renseignements, documents et/ou photos nécessaires pour permettre l'exécution des travaux.

11. Le Client garantit qu'il est autorisé à mettre en ligne l'information qu'il a transmise à AnuGo et que si nécessaire, il a tous les permis et licences nécessaires pour ce faire.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

12. Les pages de blog ou de contenu et leur code source demeureront la propriété d'AnuGo et le Client n'aura aucun droit, titre ou intérêt sur ceux-ci tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas payé toute somme payable en faveur d'AnuGo. Le transfert de propriété sera complété en faveur du Client lorsque toute somme payable en faveur de SOLUTION MULTI PUB CANADA INC sera reçue et encaissée par celle-ci.

CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

18. Le Client se porte solidairement responsable et caution personnelle de l'exécution des obligations de Client envers AnuGo Média.

19. Le Client renonce au bénéfice de discussion et de division et atteste que son cautionnement solidaire n'est pas attaché à l'exercice de fonctions particulières.

LOIS APPLICABLES

20. Le présent contrat est régi et interprété selon les lois de la province de Québec et celles du Canada le cas échéant.